

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593
Point 10 a) de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-neuvième session

Centre International de Conférences, Genève (Suisse), 3 – 7 juillet 2006

SUITE DONNÉE À L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/OMS DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS RELATIVES AUX NORMES ALIMENTAIRES

1. À sa vingt-sixième session (juillet 2003), la Commission du Codex Alimentarius avait examiné des propositions spécifiques qui découlaient de l'Évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et d'autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires¹. La suite donnée aux propositions approuvées par la Commission à sa vingt-sixième session et à d'autres décisions de la Commission relatives à l'Évaluation conjointe FAO/OMS est résumée dans les tableaux 1 et 2.
2. La Commission est invitée à prendre acte des progrès accomplis et à donner les orientations qu'elle jugera nécessaires pour assurer la mise en œuvre diligente des propositions/décisions.

¹ ALINORM 03/26/11 et Add. 1-6; ALINORM 03/41 par. 149 à 183

TABLEAU 1: SUITE DONNÉE AUX PROPOSITIONS APPROUVÉES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA VINGT-SIXIÈME SESSION

Proposition n°	Titre	Suite donnée
1	Sessions annuelles de la Commission	Appliquée.
2	Suite donnée à l'Évaluation - Suivi des progrès accomplis	En cours au niveau du Comité exécutif et de la Commission du Codex Alimentarius.
3	Priorités pour la mise en oeuvre	Aucune.
4	Niveaux de protection acceptables	Aucune.
5	Examen du mandat des Comités et des Groupes spéciaux du Codex	La Commission devrait effectuer cet examen à sa vingt-neuvième session (voir ALINORM 06/29/9B Partie II).
6	Examen des Comités régionaux de coordination	Appliquée (voir ALINORM 05/28/41 par. 128 à 135) sauf examen en cours au CCGP ² .
7	Fonctions du Comité exécutif liées aux stratégies et à la gestion	Appliquée (voir ALINORM 04/27/41 par. 10 à 14 et 120 à 123; ALINORM 05/28/41 par. 21 à 25).
8	Fonctions du Comité exécutif liées au budget, à la planification et à la programmation	Appliquée (voir ALINORM 05/28/41 par. 21 à 25).
9	Maintien du Comité exécutif en tant qu'organe chargé des stratégies et de la gestion des normes	Appliquée (voir ALINORM 05/28/41 par. 21 à 25).
10	Suppression des fonctions supplémentaires du Comité exécutif	Appliquée (voir ALINORM 05/28/41 par. 21 à 25).
11	Composition du Comité exécutif	Appliquée (voir ALINORM 05/28/41 par. 20).
12	Participation d'observateurs au Comité exécutif	En cours (le CCGP21 et la CCA28 ont examiné cette question ³); les débats de la cinquante-septième session ont été enregistrés à titre expérimental ⁴ .
13	Planification stratégique	Voir proposition n° 7 ci-dessus.
14	Examen critique des propositions de nouveaux travaux	Appliquée (voir ALINORM 04/27/41 par. 10 à 14).
15	Suivi de l'état d'avancement des normes	Appliquée (voir ALINORM 04/27/41 par. 10 à 14).
16	Responsabilité de la gestion des normes	Aucune.
17	Prise de décisions dans des délais prescrits	Voir propositions n° 14 et 15 ci-dessus.
18	Simplification des procédures d'élaboration des normes	Aucune.
19	Recours à des facilitateurs	En cours (le CCGP21 et la CCA28 ont examiné cette question ⁵).
20	Établissement de groupes de travail électroniques	Appliquée (voir ALINORM 05/28/41 par. 41).
21	Établissement de groupes de travail traditionnels	Appliquée (voir ALINORM 05/28/41 par. 41).
22	Adoption des normes	Aucune.
23	Responsabilité de l'examen des procédures	Aucune (le CCGP a été désigné organe responsable).
24	Amendement du mandat du Codex	Aucune.

² ALINORM 06/29/33 par. 6 à 18.

³ ALINORM 05/28/33 par. 62 à 69; ALINORM 05/28/41 par. 122.

⁴ Disponible à l'adresse: http://www.codexalimentarius.net/web/audio_en.jsp.

⁵ ALINORM 05/28/33 par. 60 et 61; ALINORM 05/28/41 par. 123.

25	Révision des règles et procédures de travail régissant le fonctionnement du Comité exécutif	Voir propositions n° 7, 8, 9, 10 et 11 ci-dessus.
26	Autres révisions des règles et procédures de travail du Comité exécutif	Voir proposition n° 12 ci-dessus.
27	Droit de s'exprimer	Appliquée (voir ALINORM 05/28/41 par. 27).
28	Organisations bénéficiant du statut d'observateur	Appliquée (voir ALINORM 05/28/41 par. 26 et 42).
29	Présidents des Comités et des Groupes spéciaux du Codex	Appliquée (voir ALINORM 04/27/41 par. 14).
30	Révision de l'Article XI.4 ⁶	Appliquée (voir ALINORM 05/28/41 par. 20).
31	Séparation des conseils à l'intention des gouvernements hôtes et des conseils relatifs à la conduite des réunions	Appliquée (voir ALINORM 04/27/41 par. 14).
32	Coprésidence	En cours (le CCGP21 et la CCA28 ont examiné cette question ⁷).
33	Critères pour le choix des présidents	Voir proposition n° 29 ci-dessus.
34	Détermination du consensus	À sa vingt et unième session, le CCGP est convenu de ne pas entreprendre de nouveaux travaux concernant la définition du « consensus » à ce stade ⁸ .
35	Conduite des réunions: Rapports	Aucune (voir ALINORM 05/28/41 par. 126).
36	Conduite des réunions: Groupements de pays	Aucune (voir ALINORM 05/28/41 par. 126).
37	Relations avec l'OIE	Appliquée (voir ALINORM 05/28/41 par. 43 et 44 et 200 à 203); à sa trentième session, la Commission devrait examiner les dispositions actuelles.
38	Critères relatifs à l'établissement des priorités de travail	Appliquée (voir ALINORM 05/28/41 par. 39 et 40).

⁶ Actuellement Article XIII.5 (quinzième édition du Manuel de procédure).

⁷ ALINORM 05/28/33 par. 56 à 59; ALINORM 05/28/41 par. 124.

⁸ ALINORM 05/28/33 par. 9 et 10; le CCGP23 a examiné un document de travail (ALINORM 06/29/33 par. 106 à 114).

TABLEAU 2 : AUTRES DÉCISIONS PRISES PAR LA COMMISSION À SA VINGT-SIXIÈME SESSION (À PROPOS DE L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/OMS) CONCERNANT LA PROCÉDURE UNIQUE POUR L'ÉLABORATION DES NORMES ET DES TEXTES APPARENTÉS CODEX ⁹

n°	Titre	Suite donnée
1	Procédure ultérieure concernant la publication et l'acceptation des normes Codex	À sa vingt-huitième session, la Commission a adopté des amendements aux sections pertinentes du Manuel de procédure (voir ALINORM 05/28/41, par. 29 à 36); la Conférence de la FAO a entériné, et l'Assemblée mondiale de la santé devrait entériner, l'amendement aux Statuts.
2	Guide concernant l'examen des normes à l'étape 8	Travaux confiés au CCGP à sa vingt-troisième session ¹⁰ ; la Commission devrait adopter les amendements du Manuel de procédure à sa vingt-neuvième session
3	Guide concernant la procédure de révision et d'amendement des normes Codex	Travaux confiés au CCGP à sa vingt-troisième session ¹¹ ; la Commission devrait adopter un amendement à sa vingt-neuvième session; le CCGP24 devrait donner suite.
4	Dispositions concernant l'amendement des normes Codex élaborées par des Comités du Codex ajournés <i>sine die</i> .	Travaux confiés au CCGP à sa vingt-troisième session; suite donnée à sa vingt-quatrième session (voir décision n° 3 ci-dessus).

⁹ ALINORM 03/26/11: Add.4 par. 31; ALINORM 03/41 par.178.

¹⁰ ALINORM 06/29/33 par. 116 à 121 et 129 et Annexe VII.

¹¹ ALINORM 06/29/33 par. 122 à 129.